

## **COMMUNE**

### **71460 BRESSE SUR GROSNE**

L'an deux mil vingt-cinq et le douze Juin à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. MONNOT Marc, Maire.

Excusées : Julie BERNILLON ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste ROY  
Céline GUILLOUX ayant donné pouvoir à Christophe SAULNIER

Secrétaire de séance : Mr de Murard Anne

Le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques concernant le dernier compte-rendu de réunion. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour. Le Conseil approuve à l'unanimité.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

##### **Décisions budgétaires**

Lors de la saisie du budget le montant restant en fonctionnement et investissement a été rentré sans les centimes. Ceci engendre donc une modification budgétaire afin de rectifier ces opérations. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

##### **Chemin piétonnier Colombier**

Suite à plusieurs devis pour les abords de la route de Colombier et après discussion, il s'avère que le montant des travaux étant trop onéreux, le Conseil décide d'abandonner le projet.

##### **Café Associatif : Demande de subvention – méthode de gestion**

Après des renseignements auprès d'un architecte pour la création d'un café de pays dont le montant s'élèverait à plus de 200 000€, Le maire s'est renseigné auprès de différents artisans locaux pour faire une étude. Le montant serait de 50 000€ HT et la Commune pourrait bénéficier d'aides de la part du département et de l'Etat DETR à hauteur de 50% environ. Pour ce qui concerne la gestion, il faudra attendre la création de l'association qui prendra le relais.

##### **Courrier de Mme La Présidente du comité des fêtes**

Vu la facilité de communication apporté par le site internet de la Commune, les problèmes de diffusion de flyers aux habitants du village peuvent être résolus par celui-ci. Les photocopies ne sont donc plus indispensables pour la communication des manifestations au sein du village. Tout au contraire, la solution par internet permet de rappeler la date des festivités quelques jours avant pour les usagers. Pour

ce qui est des photocopies, le sujet pour l'instant est ajourné en attendant d'avoir plus de renseignement concernant la location du photocopieur.

### **Place de la garaude**

De quel droit quiconque s'octroie le droit de modifier l'aménagement d'un lieu public ? Cette décision appartient au Conseil Municipal, pour le cas présent la plaque rebaptisant cette place devra donc être supprimée dans les plus brefs délais.

### **Question diverse**

En ce qui concerne le stationnement sur la départementale, celui-ci est interdit pour les propriétaires dont les véhicules empiètent directement sur la chaussée. Ils seront donc responsables en cas d'accident. Pour la sécurité de tous, veillons à toujours faire respecter cette obligation.

### **Sécurité carrefour Rue st Pancrace.**

Le Maire donne la parole à Mr Gilles BOURSET 1<sup>er</sup> adjoint qui explique que le miroir n'a plus son utilité vue ou il était placé, mais par contre il est prévu de l'installer pour les gens qui descendent de Champagny.

Levée de séance à 22h30